

Livre des délibérations du conseil d'administration

Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE

Présidente

secrétaire

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe, tenue le **mercredi 29 octobre 2025**, à 19 h 30, à l'immeuble Mailhot, situé au 2270, avenue Mailhot, à Saint-Hyacinthe, J2S 4G3.

Sont présents, mesdames et messieurs :

Bélanger, Joël,
Benoit, Ariane,
Bourgeois, Elen,
Brennan, Stéphane, (visioconférence)
Caron-Bolduc, Colin,
Chaput, Pierre-Luc,
Gélinas, Maryse,

Laforest, Hélène (visioconférence)
Laperle, Caroline,
Loranger, Amélie, (visioconférence)
Lussier, Philippe,
Malenfant, Daniel,
Soumara, Abdourahaman.

Avaient avisé de leur absence, madame et messieurs :

Choinière, Michel,
Hébert, Nicolas.

Sont aussi présents, mesdames et messieurs :

Brisebois, Patrice, directeur général par intérim,
Girard, Sylvie, directrice du Service des ressources financières,
Laplante, Marie-Claude, directrice du Secrétariat général et secrétaire générale,
Soumis, Jean-François, membre du personnel cadre participant.

Ouverture de la séance

M^{me} Elen Bourgeois, présidente, procède à l'ouverture de la séance, à 19 h 44.

Adoption de l'ordre du jour

M. Philippe Lussier propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

CA-25-10-326

Approbation de participation en visioconférence

À la suite des demandes déposées en ce sens, M^{me} Maryse Gélinas propose et il est unanimement résolu d'autoriser M^{mes} Hélène Laforest et Amélie Loranger ainsi que M. Stéphane Brennan à participer à la présente séance à l'aide de la visioconférence.

CA-25-10-327

Livre des délibérations du conseil d'administration

Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE

Période de questions

Aucune question du public.

Budget initial 2025-2026

- CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2025-2026;
- CONSIDÉRANT QUE les allocations scolaires 2024-2025 ont initialement été utilisées comme base de travail, tel que proposé par le MEQ, et ensuite arrimées au projet des règles budgétaires ainsi que du Règlement du taux de taxe scolaire et taux d'intérêt applicable aux taxes scolaires éligibles pour l'année scolaire 2025-2026 reçus le 12 juin 2025;
- CONSIDÉRANT QUE nous avons finalement procédé aux ajustements pour donner suite à la réception, le 16 juillet 2025, des règles budgétaires 2025-2026 approuvées par le Conseil du trésor;
- CONSIDÉRANT QU' il n'est plus possible pour les organismes scolaires de s'approprier leurs surplus cumulés au 30 juin 2024;
- CONSIDÉRANT QUE chaque organisme scolaire doit contribuer à l'exercice d'optimisation afin que l'équilibre du réseau scolaire, dans son ensemble, soit respecté dès l'année 2025-2026;
- CONSIDÉRANT QUE ce budget respecte l'obligation de l'équilibre budgétaire du MEQ;
- CONSIDÉRANT QU' il est toujours requis de faire un suivi rigoureux de notre niveau d'ETC (2408 ETC) tout au long de l'année;
- CONSIDÉRANT les ajustements aux règles budgétaires de fonctionnement 2025-2026 reçues le 22 octobre 2025;

Livre des délibérations du conseil d'administration

Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE

Présidente

Secrétaire

CONSIDÉRANT QUE

ces ajustements permettent une souplesse dans les conditions à respecter pour la mise en œuvre de la mesure 16036 (Mesure pour une saine gestion financière), le tout dans un souci du respect budgétaire et pour les postes œuvrant directement auprès des élèves;

CONSIDÉRANT

l'absence de prévisibilité liée aux annonces tardives et la difficulté pour les administrateurs de jouer efficacement leur rôle dans un tel contexte;

CONSIDÉRANT QUE

le produit de la taxe scolaire au montant de 12 583 289 \$ a été établi en prenant en considération :

- une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 36 212 576 \$, et ;
- un nombre de 38 958 immeubles imposables de plus de 25 000 \$, et;
- le taux de 0.08423 \$ du 100 \$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2025-2026;

À la suite d'un vote, M. Daniel Malenfant propose et il est résolu à la majorité que le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 306 306 346 \$ et des dépenses de 306 272 963 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation.

CA-25-10-328

Résultats du vote :

11 pour
1 contre
1 abstention

Levée de la séance

M^{me} Caroline Laperle propose et il est unanimement résolu de lever la présente séance à 19 h 56.

CA-25-10-329

Présidente

Secrétaire générale